

**Correspondances Calvados,
Manche et orne**

2 rue des Roquemonts
14052 CAEN Cedex 4
Mail: service14@saferdenormandie.fr
Mail: service50@saferdenormandie.fr
Mail: service61@saferdenormandie.fr

Correspondances Eure et Seine-Maritime

Maison de l'élevage
421 chemin de la brèteque
CS50585
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex
Mail: service27@saferdenormandie.fr
Mail: service76@saferdenormandie.fr

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

Bâti Non bâti Foncier avec bâti Location Vente Location et vente Occupé Libre **Date limite de dépôt : 01/04/2024**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60							
AUVILLARS	"Les Vaugodeliers"	4	85	30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une parcelle en nature d'herbage.							
SOULEUVRE EN BOCAGE SECTION LA FERRIERE HARANG	les faix	6	49	79	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Herbages avec maison d'habitation à restaurer							
MOYAUX	"Ferme de la Vallée - Pré des Tuileries - De la Feronnière"	18	15	42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une propriété herbagère comprenant deux maisons, des bâtiments agricoles, une piste d'entraînement à rénover et des herbages.							
50 MANCHE - 02 31 47 23 64							
HAUTEVILLE-LA-GUICHARD	LE PRE DES LANDETTES- LE PRATON- LE PRE GROULT - LE CLOS THOMAS - LE CHAMP CATEL - LE PLANT DU JARDIN	9	47	08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ensemble parcellaire avec une partie en labour et l'autre partie en herbage en partie humide							
HAMELIN - EXTENSION : SAINT GEORGES DE REINTEBAULT (35)	Le Bourdonnet	3	82	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
maison d'habitation et hangar à rénover (en très mauvais état) avec parcellaire attenant							
JUVIGNY LES VALLEES	LA HERBERCIERE MESNIL- TOVE / LA MORINAIS - MESNIL-TOVE / LA MORINAIS - MESNIL-TOVE	5	32	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ensemble parcellaire en nature de labour, herbage et bois taillis dont environ 3ha 06a situés dans une aire d'alimentation et de captage d'eau							
SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY	La Grande Lande - Le Chêne des Maires Rancou	06	07	74	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
61 ORNE - 02 31 47 23 67							
FLEURE EXTENSION BOISCHAMPRE SECTION VRIGNY	Grand Champ - Champ Boulay	12	08	13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La production issue de l'acquisition relève pour tout ou partie de l'agriculture biologique au sens de l'article L.641-13 CRPM.							